

10

Coups de cœur



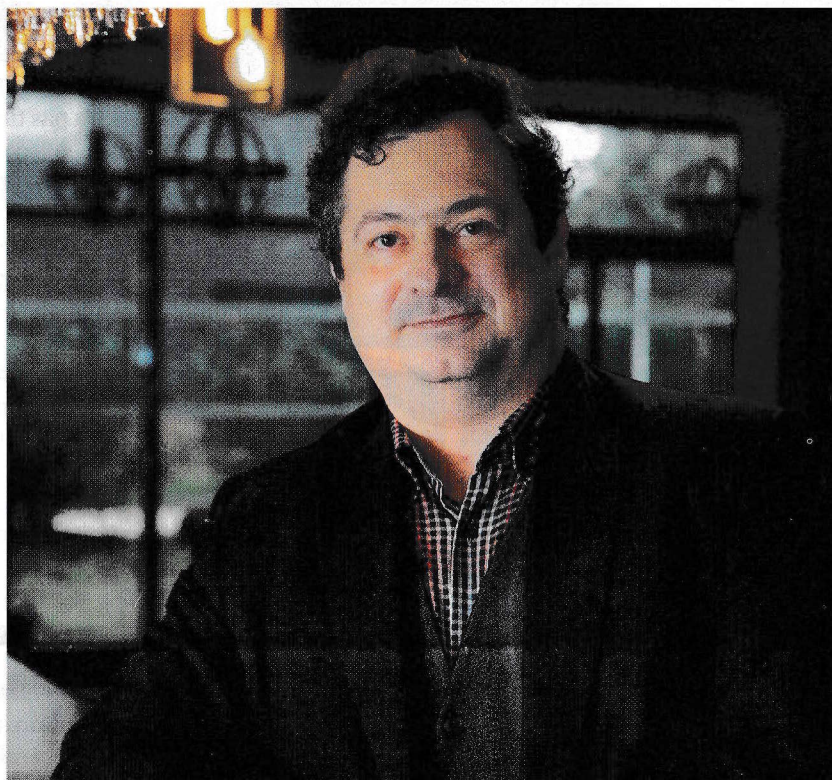
AU COIN DU ZINC

Sonny Perseil

J'accuse ! Le chercheur livre une enquête choc sur le métier d'assistantes maternelles. Son but : améliorer le sort de ces professionnelles de la petite enfance aux droits élémentaires bafoués, victimes d'une discrimination institutionnalisée.

Vous constatez dans votre ouvrage que la création en 2004 d'un vrai statut salarié pour les assistantes maternelles n'a pas été une avancée, pourquoi ?

Depuis la loi de 2004, la rémunération des assistantes maternelles est beaucoup plus encadrée, mais le droit mis en place s'est fait essentiellement au profit des parents. La France est ainsi le pays d'Europe où le coût de la garde est le plus faible [alors qu'en 2019 le Smic horaire net était de 7,93 euros, le salaire horaire net moyen des assistantes maternelles s'élevait à 3,52 euros par enfant, ndlr]. Pour les parents c'est positif, mais pour les assistantes maternelles, c'est parfois dramatique. Cela contribue aussi au fait que le métier est souvent perçu comme une activité d'appoint... L'assistante maternelle qui travaille dix heures par jour, cinq jours par semaine, ne peut pas faire autre chose ! Mais on consi-



■ **Quelles propositions avancez-vous dans cette « recherche-action » ?**

Nos propositions vont dans le sens d'une intégration du métier d'assistante maternelle au droit général du travail, qui comprend un certain nombre de principes, comme la rémunération minimale, la durée du travail et la médecine du travail [dont les assistantes maternelles sont privées, ndlr]. Si tout cela est mis en place, cela représentera un fort coût pour la collectivité. Raison pour laquelle ce choix n'a pas été fait jusque-là. On préfère laisser ces milliers de femmes avec des revenus indécents, des durées du travail longues et pesantes.

■ **Notez-vous des progrès récents ?**

La crise sanitaire a commencé à faire bouger les choses. Deux députés, Bruno Bonnell (LREM) et François Ruffin (LFI), ont fait un rapport sur les métiers du lien. Ils viennent de déposer une

Repères

Sonny Perseil est docteur en science politique, chercheur au Conservatoire national des arts et métiers. Il est aussi consultant Nations unies, représentant le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), en tant que juge assesseur à la Cour nationale du

au Conservatoire national des arts et métiers. Il est aussi consultant Nations unies, représentant le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), en tant que juge assesseur à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) depuis 2004. Avec sa compagne Louise Perseil, assistante maternelle depuis 2007, il a mené pendant dix ans une « recherche-action » sur la condition des assistantes maternelles. ■

C'est positif, mais pour les assistantes maternelles, c'est parfois dramatique. Cela contribue aussi au fait que le métier est souvent perçu comme une activité d'appoint... L'assistante maternelle qui travaille dix heures par jour, cinq jours par semaine, ne peut pas faire autre chose ! Mais on considère que c'est une activité d'appoint pour le foyer ! Il est donc entendu que l'assistante maternelle doit être en couple, avec quelqu'un qui a une activité rémunératrice principale. C'est assez problématique au regard du droit des femmes !

■ Y a-t-il des recours contre cette rupture d'égalité que vous éclairez par votre enquête ?

C'est là, le scandale que nous dénonçons. Au-delà même de la condition des assistantes maternelles, il y a une violation du principe constitutionnel d'égalité qui doit interpeller la société française. Comment se fait-il qu'une profession en elle-même se trouve discriminée ? Comment concevoir qu'un travailleur ne dispose pas des droits « normaux » prévus par le Code du travail ? C'est ce qu'on appelle



« Au-delà même de la condition des assistantes maternelles, il y a [envers ces dernières, ndlr] une violation du principe constitutionnel d'égalité qui doit interpeller la société française. »

une « institutionnalisation de la discrimination ». Tous les éléments que nous indiquons dans notre recherche montrent bien qu'il s'agit d'une violation du principe d'égalité. Comme notre recherche a pour ambition d'être une « recherche-action », nous

avons envoyé notre travail à un certain nombre de politiques qui s'intéressent à la situation des assistantes maternelles, mais aussi à la Défenseure des droits et au président du Conseil constitutionnel. Nous n'avons pas eu de retour pour le moment.

■ Notez-vous des progrès récents ?

La crise sanitaire a commencé à faire bouger les choses. Deux députés, Bruno Bonnell (LREM) et François Ruffin (LFI), on fait un rapport sur les métiers du lien. Ils viennent de déposer une proposition de loi dans ce sens. Un projet du secrétaire d'État à l'enfance et la famille, Adrien Taquet, vise à faire bénéficier les assistantes maternelles de la médecine du travail. Beaucoup des assistantes maternelles que nous avons rencontrées sont abîmées par leur travail, souffrent de dépression, de *burn out*. Cette avancée ne marque toutefois pas la fin de cette discrimination institutionnalisée que nous avons mise en évidence. Elle ne se terminera que le jour où les assistantes maternelles bénéficieront des principes généraux du Code du travail. ■

Propos recueillis par **SOPHIE EUSTACHE**

Le scandale des assistantes maternelles

EN SAVOIR +

Le Scandale des assistantes maternelles, Éditions Pepper, septembre 2020, 114 p., 12,50 €.

